

Table des matières	Page	1
1. Nos partenaires cotisants	3	
2. Mot du président	4	
3. PV de l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 2007	6	
4. Contexte 2007	11	
5. Météo et récoltes	12	
6. Economie végétale	12	
6.1 Céréales.....	12	
6.2 Centrale des oléagineux.....	13	
6.3 Betteraves et sucreries	14	
7. Production animale	15	
7.1 Production laitière.....	15	
7.1.1 Le marché du lait.....	15	
7.1.2 Prix du lait et abandon du contingentement.....	16	
7.1.3 Pool national de vente du lait	17	
7.1.4 Evolution des contingents et droits de production dans le Jura.....	17	
7.2 Maladie de la langue bleue	18	
7.3 Eradication de la diarrhée virale bovine (BVD).....	19	
7.4 Marchés publics	20	
7.4.1 Bovins	20	
7.4.2 Ovins	22	
7.5 Elevage chevalin.....	23	
7.6 Aviculture	23	
7.7 Juranico.....	23	
8. Politique agraire 2011	24	
9. Autres dossiers	26	
9.1 Eau et cours d'eau.....	26	
9.2 Sauvegarde de la SAU	27	
9.3 Pâturages boisés.....	28	
9.4 Tourisme rural	28	
9.5 Consultations	29	
10. Développement rural.....	29	
10.1 Programme de développement rural interjurassien	29	
10.2 Florilait	30	
11. Fondation Rurale Interjurassienne	30	
12. Collaboration avec le Jura bernois.....	31	
13. Statistiques de l'agriculture jurassienne	32	
14. Communication.....	33	
14.1 Page verte.....	33	
14.2 Stand de communication.....	34	
15. Marais de Damphreux.....	34	
16. Réseau Ordonnance sur la Qualité Ecologique	35	
17. Vergers +.....	36	
18. Parc naturel régional du Doubs.....	37	
19. Plan directeur des paysages	38	
20. Assurances	38	
20.1 Caisse maladie AGRISANO	38	
20.2 Assurance globale pour le personnel d'exploitation	39	
20.3 Autres activités du secteur assurances.....	39	

21.	Service juridique de renseignements	40
22.	AJAPI.....	41
23.	Brunches	41
24.	Programme d'activité.....	42
24.1	Rapport développement rural	42
24.2	PA 2011	42
24.3	Réseaux OQE et PNRD.....	42
24.4	Communications	42
24.5	Marché public	43
24.6	Législation cantonale sur l'eau	43
24.7	Eradication BVD	43
24.8	Langue bleue.....	43
24.9	Prix du lait et autres produits	43
24.10	Sauvegarde de l'aire agricole	44
24.11	Energies renouvelables	44
24.12	Redynamiser le secteur assurance	44
24.13	Actualité agricole.....	44

Nos partenaires cotisants

CENTRE AJOIE SA
COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS
AGRO-CENTRE COURTETELLE
LANDI CHAINE DU JURA SA
A.J.A.P.I
ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE NEUCHATEL
FEDERATION JURASSIENNE DU MENU BETAIL
BIO JURA
JURA-BETTERAVES
FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA
FEDERATION JURASSIENNE DES BANQUES RAIFFEISEN
FEDERATION CANTONALE JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE
TACHETEE ROUGE
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE HOLSTEIN
(pie noire)
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN
FETE DES PAYSANS JURASSIENS
SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA
ASSOCIATION AGRICOLE DU VAL TERBI
FENACO
MIBA
ASSOCIATION DES PLANTEURS DE TABAC DU JURA
ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE
ASSOCIATION DES ETALONNIERS DU JURA

Dès le 1^{er} janvier 2008, la **société des vétérinaires jurassiens** a demandé son adhésion comme membre partenaire. Le comité a avalisé cette demande.

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Faverge 5 - Case postale 100

2853 COURFAIVRE

Téléphone : 032 / 426.53.54 / 55

Télécopieur : 032 / 426.78.71

Adresse e-mail : ncja.secr@agrisano.ch

Secteur des assurances

Case postale 140

2853 COURFAIVRE

Téléphone : 032 / 426.83.01

e-mail : info-ju@agrisano.ch

2. Mot du président

Dans le rapport de l'année passée, nous proposons aux agriculteurs jurassiens de rester dynamiques et professionnels dans tous les secteurs de productions afin de ne pas abandonner des parts de marché et de rester solidaires afin de regrouper l'offre de nos produits de base que ce soit le lait, le bétail de boucherie, les céréales, les betteraves sucrières et autres productions...

Ces recommandations avaient pour but d'encourager et de redynamiser notre profession dans une période d'érosion des prix agricoles dans notre pays et d'en assurer l'écoulement!

Notre rôle permanent consiste, il est vrai, à relever le positif tout en restant objectif et réaliste. En effet, de nombreux indicateurs laissent présager une inversion du cours des produits alimentaires et le phénomène, que nous vivons actuellement, redynamise plus les producteurs de biens alimentaires que les longs discours et écrits des grands spécialistes! C'est vrai que redonner de la valeur marchande aux matières premières, c'est reconnaître le travail et l'engagement du paysan qui laboure, sème et choie son champ de blé qui servira à la confection du pain! C'est tout simplement reconnaître le paysan dans son rôle originel même si la société lui en a confié et assigné d'autres!

Au début de l'automne, les prix du marché mondial de céréales ont pris l'ascenseur pour divers motifs, dont le premier est certainement dû à des conditions climatiques défavorables qui ont provoqué de mauvaises récoltes! La sécheresse de 2006 en Australie a, d'ailleurs, déclenché ce phénomène qui s'est encore accentué durant l'année 2007!

Ainsi pour les vingt-sept Etats membres de l'UE, les stocks d'interventions ont fondu, passant de 14 millions de tonnes au début de la campagne 2006/2007 à néant aujourd'hui!

Les perspectives sur le marché international devraient confirmer des stocks historiquement bas après la clôture de la campagne 2007/2008! Mais ce manque de céréales n'est pas uniquement dû aux mauvaises conditions climatiques.

Une nouvelle donne mondiale semble contribuer à l'augmentation des matières premières. Il s'agit de la croissance économique des pays émergents notamment de la Chine, de l'Inde et du Brésil pour lesquels les prévisions à l'horizon 2016 leur accordent une croissance entre 6.9 et 7.8%. On peut s'en réjouir, en particulier, pour le confort de leurs habitants, tout en étant conscients, que cette croissance liée à l'augmentation de la population mondiale engendrera de nouveaux besoins avec des ressources parfois limitées, telle l'énergie qu'il faudra bien compenser! Certaines régions de la planète s'emploient, par conséquent, à développer les biocarburants. A l'horizon 2020, les USA voudraient produire 15% de biocarburants et l'UE 20%, ce qui signifie la culture de 96 mio. d'ha. A titre de comparaison, la surface cultivée de la Suisse est de 300'000 ha! Avec cette surface, nous ne pourrions remplacer qu'au max. 10% des carburants d'origine fossile consommés en Suisse, mais il ne nous resterait plus rien pour la production alimentaire! Dans l'UE, en France plus précisément, d'aucuns préconisent une remise en culture d'une grande partie des jachères en place qui, actuellement, représentent 3.8 millions d'ha. Dans la foulée, les promoteurs des OGM ont voulu saisir l'occasion de démontrer que des cultures génétiquement modifiées pourraient pallier à ces insuffisances céréalières! Cette polémique a même ébranlé la politique française et fait tergiverser son président à ce sujet!

L'augmentation du pouvoir d'achat, des pays émergents précités, signifie également le changement des habitudes alimentaires. Plus de viandes et de produits impliquent de nouveaux besoins en céréales fourragères pour satisfaire l'affouragement du bétail!

Pour toutes ces raisons, les prix des matières premières devraient se maintenir voire augmenter ces prochaines années et entraîner des prix plus élevés à la consommation! Cette adaptation de prix aux consommateurs ne s'est pas faite sans autre et l'attitude de COOP a frôlé le scandale en automne dernier quand il a fallu justifier les hausses de prix du lait et du pain plus particulièrement! Si les consommateurs comprennent certaines hausses de prix dues à la situation du marché, ils sont d'accords de payer plus cher à condition que ces produits soient de qualité et contribuent à la sécurité alimentaire de notre pays.

S'ils jugent légitime de bénéficier de hausses conformes à l'état du marché, les agriculteurs vont, en revanche, également souffrir de la hausse des prix. Si les carburants, les machines agricoles, les aliments concentrés, la poudre de lait ont déjà pris l'ascenseur, il est fort probable que d'autres prestataires de l'agriculture n'attendent que cette aubaine! Ce serait un comble que les agriculteurs soient les premières victimes des hausses des matières premières!

Nous devons absolument éviter que ce qui se gagne d'un côté, se perde de l'autre et l'intérêt des récentes hausses de prix ne doit pas être idéalisé car, elles n'interviennent qu'après une forte détérioration du pouvoir d'achat des agriculteurs durant ces dix dernières années! On constate, une fois de plus, apparaître l'enjeu nécessaire d'une régulation des marchés agricoles. Une régulation nécessaire pour rééquilibrer les rapports de force entre agriculteurs et industriels de l'agroalimentaire, garantir une plus grande stabilité des prix de marché ou encore éviter que les écarts entre producteurs et consommateurs ne s'amplifient.

A ce titre, nous soulignons que sur un franc payé par le consommateur, l'agriculteur ne touche plus que 24.5 centimes alors que cette part s'élevait encore à 36 centimes en 1990! En effet, sans aucune régulation, il devient illusoire d'inscrire notre agriculture dans la durabilité qui passe par un équilibre entre l'aspect social, l'écologie et une économie forte!

Il y a un événement qui illustre bien l'ambiguïté du moment : pendant plus d'une décennie, les producteurs de lait ont subi une érosion de la valeur de leur produit, incapables et désorganisés pour regrouper l'offre du lait face aux acheteurs de l'industrie laitière du pays!

Que de critiques ont fusé envers la FPSL l'enjoignant de créer un POOL laitier digne de ce nom! Et stupéfaction : on a toutes les peines du monde à le mettre sur pieds car, les intérêts des uns diffèrent de ceux des autres! Les producteurs ont de la peine à se positionner car, le lait est négocié par les responsables d'entreprises qui privilégient les plates-formes en place! Cette approche l'emporte momentanément dans notre région mais gageons que les plates-formes reconnues comme favorables à ce jour rejoindront le POOL si les circonstances l'imposent! Ainsi, elles constitueront ensemble un ancrage incontournable pour affronter des échéances plus compliquées!

En Suisse et plus particulièrement dans notre région jurassienne, l'espace rural est convoité pour diverses utilisations, que ce soit à des fins de développements artisanaux, industriels, touristiques et de loisirs.

Notre organisation, qui a pour mission de préserver nos sols agricoles, se doit d'expliquer en permanence la vision de l'agriculture jurassienne. Les contraintes toujours plus nombreuses assignées à la pratique agricole rendent nos agriculteurs méfiants et désabusés face à la réalité! La diminution et la disparition des bonnes terres agricoles nous inquiètent car certaines affectations ne s'inscrivent pas du tout, dans une gestion du développement durable!

3. Procès-verbal de l'assemblée générale de la CJA le 2 mars 2007 à 9 h 30 en la salle polyvalente de et à Glovelier

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2006
4. Rapport d'activité 2006
5. Programme d'activité 2007
6. Comptes 2006
7. Budget 2007
8. Modification des statuts (projet présenté par le bulletin d'information N° 27 janvier 07)
9. Elections :
 - a. Elections complémentaires au comité
 - b. Désignation de l'organe de révision des comptes
10. Divers

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA

Dans ses propos introductifs, le président de la CJA se réjouit de la bonne conjoncture dans laquelle évolue l'économie actuellement. En revanche, il s'inquiète de la baisse généralisée de la valeur ajoutée obtenue par le secteur primaire dans l'ensemble de l'Europe. Il relève que la valeur ajoutée brute de la production agricole pour le canton du Jura est inférieure à Fr. 1'000.-/ha alors que la moyenne suisse se situe à Fr. 3'800.-/ha.

Il s'inquiète de l'arrivée des hard discounters et de la pression supplémentaire sur les prix agricoles que ceux-ci vont engendrer en s'approvisionnant au meilleur marché, parfois outre Atlantique.

Revenant sur le coût écologique de ce genre de dynamique, il relève l'incohérence du moindre prix où un panier de légumes, hors saison, parcourt 48'000 km avant d'arriver dans les rayons de Coop ou Migros. La société se trouve en mal de repères et peine à accepter les conséquences de ses choix (pollution, impact sur la santé...).

Abordant la PA 2011, il réclame un crédit cadre suffisant pour que l'agriculture puisse continuer à remplir son mandat. Il rappelle à ceux qui élaborent les politiques et à l'industrie agroalimentaire leurs responsabilités, la nécessité pour les producteurs de garder une rentabilité des productions, sans quoi celles-ci seront abandonnées.

Il rappelle enfin la volonté des agriculteurs de participer à l'organisation de la société en produisant des biens alimentaires, en fournissant des prestations d'intérêt général avec dynamisme et enthousiasme.

Il salue ensuite particulièrement les invités : Mme la présidente du parlement Nathalie Barthoulot, M. le ministre Michel Probst, M. le maire de Glovelier Georges Migy, les députés au parlement, Mme Amgwerd conseillère aux Etats, M. Jacques Bourgeois directeur USP, les représentants des organisations agricoles partenaires de la CJA, les représentants de la Chambre d'agriculture du Jura bernois, de la FRI et de la presse.

Il signale qu'une liste des personnes excusées est disponible.

Il donne ensuite la parole à M. le ministre Michel Probst. Celui-ci se déclare très heureux d'être parmi nous et éprouve un vrai intérêt pour l'agriculture. Il revient sur les tâches constitutionnelles confiées à l'agriculture et leur grande importance dans le canton du Jura. Il s'inquiète de la baisse des prix à la production et relève qu'une compensation doit être trouvée notamment par une augmentation de la valeur ajoutée.

Il assure que sa politique s'inscrira dans la continuité de ce qui s'est fait jusqu'à présent et annonce, qu'à court terme, un accent particulier sera mis sur des actions spécifiques. Il félicite encore la CJA pour sa contribution au développement rural.

M. Georges Migy, maire de la commune apporte les salutations d'usages et se dit fier de la présence de la CJA à Glovelier. Il présente brièvement sa commune où l'agriculture joue encore un rôle socio-économique très important. Il revient sur le projet de micro région en discussion dans le haut de la vallée de la Sorne, il lance un appel de partenariat à l'agriculture et demande le soutien du monde agricole à ce projet.

2. Nominations des scrutateurs

MM Christophe Ackermann, François Froidevaux, Alain Turberg et Maurice Altermath sont désignés scrutateurs.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2006

Le procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2006 est accepté sans observation avec remerciements à son auteur.

4. Rapport d'activité 2006

Le secrétaire général communique que les effets du projet actuel PA 2011 ont été clairement établis en ce qui concerne leur impact sur le revenu agricole. On estime une baisse de revenu brut de l'ordre de 20% et ceci malgré le fait que les exploitations soient les plus grandes du pays. Il rappelle que d'importantes corrections sont attendues de la chambre du peuple dans les domaines du soutien au marché à maintenir, du crédit cadre à augmenter, de la LDFR et LBFA à maintenir dans leur teneur actuelle.

Revenant sur l'accord bilatéral avec l'UE, il s'interroge sur la manière dont on pourra faire diminuer des frais inhérents à la construction, la main d'œuvre ou les assurances et se demande si une adhésion à l'Europe ne constituerait pas une alternative plus attractive à long terme.

A propos de l'introduction du principe du Cassis de Dijon en Suisse, il déplore qu'une telle mesure contribue à banaliser les normes suisses très sévères. Il propose plutôt qu'on se pose la question du bien fondé de nos normes et que cas échéant, on les change ou les abandonne plutôt que d'ouvrir nos portes à n'importe quoi.

Il aborde la question des marchés publics de bétail organisés depuis deux ans par la CJA. Il constate que les engagements ont été tenus, les paiements effectués dans les temps avec le personnel prévu. En 2006, 3'451 animaux ont été commercialisés pour un chiffre d'affaire de Fr. 6,25 millions.

M. Jean-Paul Lachat revient encore sur le marché du lait et la forte pression à la baisse que subissent les producteurs. Il communique les difficultés pour la CJA d'intervenir directement dans ce domaine puisque que des organisations de producteurs existent et détiennent les instruments et les pouvoirs de négociations. La CJA est intervenue auprès des organes faïtiers pour dénoncer les délais trop longs observés dans ces négociations. A l'instar d'autres organisations de défense professionnelle, la CJA prône une restructuration des organisations de producteurs afin de les rendre plus performantes.

Le rapport est accepté tel que présenté.

5. Programme d'activité 2007

Celui-ci figure dans le rapport 2006, il est présenté et commenté par le secrétaire général et la discussion est ouverte.

M. Vincent Wermeille s'inquiète de l'importation grandissante du soja en Suisse et surtout du coton pour nourrir le bétail laitier. Il relève l'incohérence de recourir à de tels substituts lors d'un manque de fourrage, en particulier lorsque la production laitière est utilisée pour la production de fromage avec une forte identité régionale. Il s'inquiète aussi des effets du nouveau programme marketing de COOP qui vente la ristourne sur les ventes de produits de montagne à des organisations qui soutiennent les paysans de montagne. Il préférerait largement que Coop offre un prix correct à la production, plutôt que cette espèce de charité.

M. Philippe Odiet revient sur le problème d'attribution des quotas de production de betteraves et s'inquiète des effets collatéraux d'une telle discrimination de la production qui pourrait toucher d'autres domaines.

M. Bernard Beuret informe qu'une intervention de M. le ministre Probst lors de l'assemblée de la sucrerie est d'ores et déjà prévue.

Enfin, M. Jean-Claude Villat demande à la CJA de suivre le dossier TVA dont la législation est en révision.

Le programme d'activité est accepté.

6. Comptes 2006

Ceux-ci étaient joints à la convocation, ils bouclent avec un bénéfice de Fr. 600.96. Une provision de Fr. 20'000.- de réserve sur débiteurs du compte marché public a été réalisée.

M. Etique du bureau fiduciaire BDO Visura donne connaissance du rapport de révision des comptes et propose à l'assemblée de les accepter tel que présentés. Les comptes sont approuvés à une large majorité.

7. Budget 2007

Le budget 07 est parvenu aux membres avec la convocation à l'assemblée, il est équilibré et prend en compte une diminution du taux d'activité de 10% du secrétaire adjoint.

La discussion n'est pas utilisée et il est accepté sans opposition.

8. Modification des statuts (projet présenté par le bulletin d'information N° 27 janvier 07)

Suite à la modification statutaire de l'année dernière, il est apparu que la nomination de l'organe de révision est un droit indéfectible de l'assemblée générale. Or, les modifications acceptées en 2006 donnaient ce droit au comité. Il convient donc de corriger cette disposition statutaire aux exigences légales. La proposition de modification a été expédiée aux membres 6 semaines avant l'assemblée générale dans le bulletin de la CJA de janvier 2007.

Lors de la discussion, M. André Biedermann propose de supprimer l'assertion statutaire exigeant de faire un appel d'offre chaque année pour désigner l'organe de contrôle.

Cette remarque est jugée judicieuse et le président propose d'amender le projet du comité dans ce sens.

Article 15 al. 1 est donc modifié ainsi : La révision des comptes est assurée par une société fiduciaire désignée chaque année par l'assemblée générale.

Les autres modifications des articles 8 et 13 ne sont pas discutées.

Moyennant l'amendement de l'article 15, les modifications proposées sont acceptées sans opposition.

9. Elections

a. Elections complémentaires au comité

M. Philippe Jeannerat de Montenol est proposé par la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs en remplacement de Mme Christiane Piquerez. M. Gilles Monnat des Pommerats est présenté par la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau en remplacement de M. Roger Hutmacher.

Conformément aux statuts, l'assemblée ratifie ces nominations par acclamations.

b. Désignation de l'organe de révision

L'assemblée désigne la société fiduciaire BDO Visura de Porrentruy comme organe de contrôle.

10. Divers

M. Walter Willener présente succinctement l'organisation et les activités de l'Association des groupements et organisations romandes de l'agriculture dont la CJA est membre.

M. Jacques Bourgeois directeur de l'USP informe sur les travaux en cours à l'USP : OMC, accords de libre échange avec l'UE et d'autres pays, PA 2011,...

M. Jean-Michel Carnal, président de la Chambre d'agriculture du Jura bernois transmet les salutations de son organisation et se réjouit des bons contacts entretenus avec la CJA.

M. Etienne Klopfenstein et M. Olivier Girardin transmettent le message de la FRI.

M. Jacques Gygax constate un malaise financier chez de nombreux producteurs de lait. Il relève un besoin de transparence accru de l'industrie de transformation envers les producteurs.

M. Philippe Odiet revient sur la nécessité d'augmenter la valeur ajoutée de la production agricole, il prône un engagement des producteurs au niveau de la transformation.

M. Jean-Bernard Chavanne souhaite que l'agriculture et ses organisations osent demander encore plus clairement une amélioration des prix à la production et des conditions d'existence des paysans.

L'assemblée est levée à 12h30. Elle est suivie l'après-midi d'un brillant exposé de l'ancien ministre de l'agriculture français, M. Edgar Pisani sur l'évolution mondiale de l'agriculture et sur le rôle du monde paysan.

Après deux heures de conférence et de discussion très positives et encourageantes, on retiendra la conclusion de M. Pisani qui s'adressait aux jeunes agriculteurs en formation : « Gardes ta terre et consacres y ta vie, car il y a peu d'autre métier où tu trouveras un tel potentiel d'épanouissement ».

4. Contexte 2007

Comme les années précédentes, ce rapport revient sur les faits marquants de l'année 2007 et sur les actions particulières menées par la CJA.

Globalement, d'un point vu économique, la période de haute conjoncture constatée en 2006 s'est confirmée durant l'année 2007. L'industrie et le commerce tournent à plein régime et le climat de consommation est bon. Une crise financière due au surendettement des ménages américains a, cependant, ralenti abruptement la croissance mondiale en fin d'année. Pour avoir prêté de l'argent sans exiger de garantie, les banques apparaissent comme les principales responsables de cette crise qui plombe les actions de nombreuses sociétés cotées en bourse.

Cette crise plonge de nombreuses familles américaines en situation précaire et pourrait les priver de toit. Les risques liés au surendettement réservent des surprises qui peuvent être catastrophiques également pour l'agriculture. Le parlement suisse a bien réagi en acceptant de maintenir les limites à l'endettement dans le droit foncier rural et ceci contre la volonté du Conseil fédéral. C'est à posteriori une des conclusions que l'on peut déjà tirer.

Au niveau agricole, les accords de l'OMC ont peu progressé en 2007. Les positions des pays exportateurs restent intolérables pour la Suisse. Les abattements de protection à la frontière qu'exigent ces pays ruineront notre agriculture. La reconnaissance des indications géographiques protégées reste un enjeu pour notre pays, mais n'a pas davantage avancé. Pour l'heure, les négociations restent suspendues aux élections présidentielles américaines. La signature d'accords en 2009 reste néanmoins peu probable au vu de l'importance des divergences entre l'UE et les USA.

Le Conseil fédéral a engagé une phase d'exploratoire en vue de lancer des négociations pour un accord de libre-échange sur les produits agricoles avec l'Europe. Cet accord est présenté par l'Office fédéral de l'agriculture comme le bon plan qui permettrait de diminuer les coûts, de réformer drastiquement l'agriculture suisse et de la rendre plus compétitive. Pourtant, il ressort des analyses de l'USP qu'il induirait inmanquablement une perte énorme de revenu aux agriculteurs. Les mesures d'accompagnement décrites sommairement par la conseillère fédérale, Mme Doris Leuthard lors de l'assemblée générale de l'USP n'offrent pas de perspectives suffisantes de nature à rassurer les agriculteurs. Dès lors, le comité de la CJA s'est positionné contre le lancement de ces négociations.

Enfin, l'année 2007 a été marquée par une spectaculaire reprise des marchés agricoles. Ce retour à la hausse s'explique par la concurrence faite aux cultures vivrières par l'essor des biocarburants, une réduction de l'offre en raison de sécheresse ou d'inondation un peu partout sur la planète et d'une demande

accrue observée dans les pays émergents pour des produits d'origine animale. Cette situation a rendu attentif de nombreux pays industrialisés habitués à une abondance de produits alimentaires aux risques encourus en cas de manque de produits agricoles au niveau mondial. Cette reprise marque aussi le retour de la notion de « sécurité alimentaire » et de la nécessité de pouvoir garantir un minimum d'auto approvisionnement en cas de problème dans les discours politiques.

5. Météo et récoltes

Un hiver très doux, pratiquement sans neige, suivi d'un mois d'avril exceptionnellement chaud et sec laissait présager une sécheresse pour certains. Dès les premières semaines du mois de mai, la pluie s'installe et restera très présente jusqu'au mois de septembre avec des moyennes de précipitations très supérieures à la moyenne des années précédentes. Les récoltes des fourrages secs ont été difficiles et plutôt tardives. La qualité des fourrages était souvent moindre en raison de stades phénologiques avancés. Curieusement, c'est surtout sur les week-ends qu'une succession de plusieurs jours sans pluie se sont concentrés obligeant les agriculteurs à travailler le dimanche. Fort heureusement, la compréhension du reste de la population a été au rendez-vous.

Un automne sec a facilité les travaux de récolte des cultures sarclées et la mise en place des semis.

6. Economie végétale

6.1 Céréales

Les récoltes de blé panifiable étaient médiocres en raison de la germination sur pied qui a touché jusqu'à 25% de la récolte selon les centres collecteurs. Les centres collecteurs jurassiens ont réceptionné environ 7'400 tonnes de céréales panifiables, 14'650 tonnes de céréales fourragères et 300 tonnes de pois protéagineux et féveroles.

De manière générale, la qualité des blés était moyenne avec un temps de chute inférieur à l'année dernière.

Pour les céréales fourragères, les résultats 2007 sont moyens avec de fortes disparités selon la nature des sols. Globalement, les résultats annoncés sont inférieurs à l'année précédente.

6.2 Centrale des oléagineux

La récolte suisse s'est élevée à 61'000 tonnes, soit 9% de plus qu'en 2006. Pour la première fois, le contrat cadre intégrait aussi les exigences de la marque Suisse Garantie.

L'entier de la récolte 2007 étant négocié avec les huileries avant le début de la récolte, l'effet de la hausse des cours mondiaux, pour cette matière première, ne sera pas répercuté aux producteurs. On notera néanmoins que les producteurs devraient bénéficier d'une hausse de 2 à 3 francs du quintal au décompte final et selon les informations données par la FSPC.

Les centres collecteurs jurassiens ont réceptionné environ 2'500 tonnes de colza. La différence avec la quantité contractuelle provient, pour une grande partie, des semis qui n'ont pas été réalisés.

Evolution de contingents d'oléagineux attribués pour le canton du Jura en tonnes

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
COLZA	2800	2826	2855	2904	3111	3335	3311
SOJA	109	146	118	70	58	50	61
TOURNESOL	49	71	110	143	212	251	196

En 2008, 3'311 tonnes ont été attribuées, ainsi l'entier des demandes a pu être satisfait.

En raison d'une forte demande du marché pour du colza HOLL (plus faible teneur en acides gras insaturés), le Centre Ajoie, en collaboration avec la CJA, a lancé une souscription auprès des producteurs ajoulots. La culture de colza HOLL nécessite des précautions culturales, notamment le respect d'une distance minimale avec les cultures de colza conventionnel dans le but d'éviter une pollinisation croisée.

Pour la CJA, il est important que l'offre réponde à la demande du marché afin d'assurer à long terme la compétitivité de cette production dans le canton. On notera aussi que les variétés de colza HOLL seront pressées à Muttenz et que la proximité de cette huilerie est un facteur à ne pas négliger dans un contexte où les coûts de transports pèsent de plus en plus lourd pour les utilisateurs de la matière première.

L'attribution du tournesol pour 2008 est stable, de même que celle du soja.

On notera que le mandat de gestion de la Confédération pour les cultures oléagineuses attribué à la FSPC arrivera à son terme à fin 2009 en raison des changements de la politique agricole (PA 2011). La volonté du Conseil fédéral de diminuer le soutien au marché aura un effet sur le prix du soja. Actuellement, la FSPC mène les analyses et réflexions nécessaires afin de déterminer la nouvelle politique de gestion de l'offre qu'elle entend mettre en œuvre. Une gestion efficace de l'offre et un partenariat avec les huileries demeurent impératifs même si la demande au niveau mondial est en hausse.

6.3 Betteraves et sucreries

Les producteurs de betteraves ajoulots ont franchi le pas : avalisant des propositions étudiées par le groupe de travail, ils ont décidé en réunion plénière :

- D'établir un plan de chargement par trains complets, soit 18 wagons par jour (9 auparavant)
- De charger les remorques et les chars de transport au champ par l'intervention d'une « souris »
- De s'entraider pour assurer des transports en flux continu du champ aux installations de chargement sur wagon.

L'opération a été soutenue par la quasi unanimité des planteurs, elle s'est déroulée sans heurts, ni problème majeur et à la satisfaction générale. En fin de compte, la neutralité des coûts a été respectée car les frais supplémentaires engendrés par la souris sont couverts par les suppléments payés pour des betteraves plus propres (3 à 4 % de « charge » en moins). Pour Centre Ajoie SA, cette nouvelle organisation est aussi bénéfique car elle a permis de réduire considérablement les jours de chargement, donc la mobilisation et les frais de personnel.

Si l'on peut se réjouir de la situation côté arrachage/transports et chargement, tel n'est pas le sentiment dominant pour la production. Malgré une intervention particulièrement remarquée de M. le ministre Michel Probst lors de l'assemblée des sucreries au nom des producteurs jurassiens et romands mécontents de la dernière répartition de quotas supplémentaires, la direction de Aarberg continue d'être sourde à nos revendications pour obtenir des quotas de betteraves supplémentaires et une baisse des frais de transport CFF. Il ne reste plus qu'à espérer que cette situation évolue favorablement car l'Association des planteurs de Suisse occidentale a récemment pris la décision d'acquérir les actions de la sucrerie, actions mises en vente par le canton de Berne. Avec cette nouvelle dotation, l'Association pèsera de manière prépondérante dans les futures décisions et nous ne pouvons que souhaiter qu'elles seront plus favorables pour les producteurs jurassiens.



7. Production animale

7.1 Production laitière

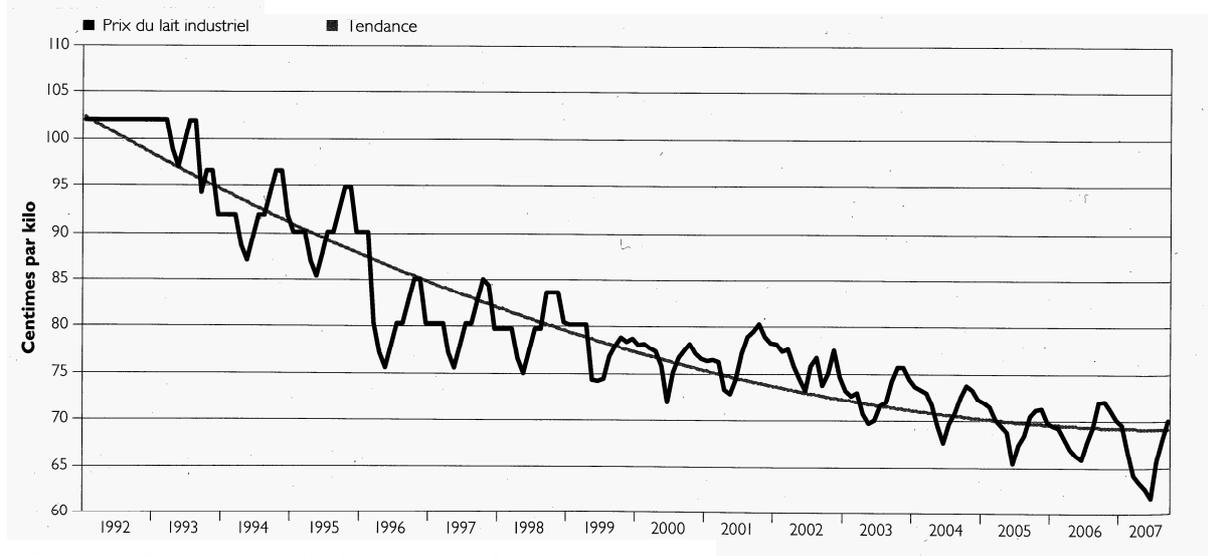
7.1.1 Le marché du lait

Le transfert d'une partie du soutien au marché du lait en prime à la vache laitière a induit une forte pression à la baisse sur le prix du lait au début de l'année 2007. Pour les producteurs jurassiens, la baisse s'est élevée à moins 2,5 centimes pour le lait de centrale, moins 2,9 centimes pour le lait de Gruyère et moins 2,8 centimes pour le lait de Tête de Moine. Les négociations ont souvent été longues et pénibles, certains producteurs n'ont connu le nouveau prix du lait qu'au mois de mars.

Un changement brutal est intervenu sur les marchés mondiaux dès la fin de l'été. Une reprise phénoménale de la demande en poudre de lait et en beurre a provoqué une envolée des prix sur le marché mondial après quinze ans de baisses consécutives. Cette embellie a causé une relance des négociations du prix du lait en Suisse. Miba annonçait une augmentation de 3 centimes dès le mois d'octobre et 3 centimes supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2008. Une correction à la hausse de 6 centimes et 5 centimes pour les producteurs de lait de fromagerie a aussi été consentie dès le mois de novembre.

Bien que nécessaires et bienvenues, ces corrections à la hausse sont à mettre en regard d'une baisse de prix importante des veaux maigres (150-200 francs/animal) et d'une augmentation des coûts des concentrés. Globalement, on notera, néanmoins, que ce changement de tendance devrait contribuer à relancer l'attractivité économique d'une branche de production qui s'essoufflait. Cette reprise était nécessaire et on peut espérer que la situation se maintiendra dans les années à venir. Selon différentes analyses, il semble que cette tendance devrait tenir au moins 3 ans.

Evolution du prix moyen du lait industriel



Source : Indice des prix à la production OFS

7.1.2 Prix du lait et abandon du contingentement

La CJA a participé à deux séances de concertation avec les chambres d'agriculture des cantons compris dans le rayon d'activité de MIBA. Les échanges de vues avec la direction de la MIBA ont permis de clarifier certaines questions dans le domaine des quantités supplémentaires, du marché du lait et des conséquences de l'abandon du contingentement laitier dès 2009. Dans le même but, plusieurs contacts avec la direction de la MIBA et les représentants jurassiens à son comité se sont déroulés durant l'année écoulée.

Au chapitre des quantités supplémentaires, on notera qu'environ 30% des producteurs de lait MIBA ont contracté environ 10 millions de kilogrammes supplémentaires à un prix inférieur de 11 centimes. Cette nouvelle pratique contribue à abaisser les coûts de location des contingents en fin d'année laitière. Cependant, on ne peut négliger l'effet sur le prix global et la pression que ce procédé exerce sur le prix du lait standard. La conquête de nouvelles parts de marché semble justifier l'investissement des producteurs. Pour 2008, les corrections de prix permettront de mieux valoriser ce volume supplémentaire bien que les producteurs ne pouvaient le présager au moment de la souscription. On notera enfin que pour MIBA, ces volumes n'ont pas pu être coulés durant la première période de l'année laitière en raison de la faible qualité des fourrages de base et des conditions météorologiques difficiles.

La CJA a été interpellée par ses membres à plusieurs reprises au sujet de la production laitière. En résumé, les prix du lait, les conditions de livraison, le système de paiement du lait et les volumes supplémentaires ont provoqué diverses réactions auxquelles la Chambre a donné suite en fonction de ses possibilités et compétences. A la demande des producteurs des Franches-Montagnes, la CJA a participé aux séances de l'Association des producteurs de lait de Tête de Moine et indirectement contribué à étayer les arguments des producteurs en vue des négociations avec les fromageries.

7.1.3 Pool national de vente du lait

Durant l'été 2007, la Fédération des producteurs suisses de lait lançait un concept novateur de gestion et de commercialisation du lait de centrale au niveau national. L'objectif est clairement une concentration de l'offre, soit 80% des volumes destinés à l'industrie laitière uniquement (Cremo, Elsa, Emmi, Nutritec). Une telle concentration permettrait de renforcer distinctement la position des producteurs face aux deux géants de la distribution qui occupent plus de 80% du marché et des quelques entreprises de transformation du lait. La CJA salue ce projet qui, à ses yeux, constitue une des meilleures réponses à la libéralisation du marché et devrait enrayer la spirale de sous enchère dans laquelle les organisations de producteurs ont été entraînés ces dernières années.

Forte de son expérience pour avoir mis en place le premier pool régional de vente de lait, la MIBA donne la préférence à la mise en place de plates-formes de négociation par usine de transformation et envisage une collaboration avec le pool. La question d'une participation aux frais de transport par l'acheteur de lait et le souci d'un maintien de parts de marché équitables pour son rayon d'activité motivent ce choix.

7.1.4 Evolution des contingents et droits de production dans le Jura

	ANNEE LAITIERE					
	2001/02	2002/03	2003/04	2005*	2005/06	2006/07
Total producteurs	719	691	669	635	625	619
Contingent global	82'094'205	83'260'381	84'156'131	86'874'218	88'545'344	92'916'509
Contingent moyen par producteur	114'178	120'493	125'794	136'810	141'673	150'107
nombre de producteurs avec un contingent de...						
< 100'000 kg	370	324	294		222	206
100'000 – 200'000 kg	296	298	296		294	283
200'000 – 300'000 kg	37	48	55		76	91
> 300'000 kg	16	21	24		33	39

**Chiffres année civile*

On constate que le volume de la production laitière augmente régulièrement depuis 2001 dans le Jura. Cependant, le nombre de producteurs ne cesse de diminuer. Cette évolution contribue à améliorer la compétitivité du secteur. Le lait demeure ainsi la production phare du canton.

7.3 Eradication de la diarrhée virale bovine (BVD)

On estime que la BVD occasionne chaque année en Suisse entre 6 et 10 mio de pertes de rendement aux détenteurs de bovins, plus particulièrement aux éleveurs. Cette maladie des muqueuses est connue dans toute l'Europe depuis de nombreuses années et des programmes d'éradication ont déjà été menés avec succès dans les pays nordiques.

Dès lors, les milieux de l'élevage bovin ont manifesté leur volonté pour qu'on organise la lutte contre cette maladie dans notre pays. Cette volonté a été confirmée dans le canton du Jura par les fédérations d'élevage et la commission bovine.

Le programme d'éradication a été entériné par le Conseil fédéral et la campagne d'éradication débutera officiellement dès le 1^{er} octobre 2008. Une phase de test préliminaire est néanmoins prévue pour les animaux qui passeront l'été sur des pâturages d'estivage.

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2008, tous les bovins détenus en Suisse devront être testés. Les animaux porteurs du virus (infectés permanents) devront être éliminés. On estime qu'un à deux pourcents des effectifs bovins seront touchés. Cette maladie n'affecte en aucun cas l'être humain, les animaux pourront être écoulés dans les abattoirs traditionnels. Une phase de surveillance des veaux suivra cette première phase de détection des animaux malades et permettra d'éliminer tous les animaux qui naîtront avec la maladie.

La campagne d'éradication limitera le trafic des animaux, plus particulièrement celui des vaches et génisses portantes.

Huit séances d'informations organisées conjointement par le service vétérinaire cantonal, la FRI et la CJA ont été mises sur pieds à la fin de l'année 2007. 450 détenteurs de bovins ont participé à ces réunions, un certain nombre de problèmes particuliers ont été relevés et trouveront des solutions au cours du processus.

La CJA a suivi le projet dès le départ en organisant des séances d'informations sur ce thème. Elle s'est investie en participant au groupe de pilotage ad hoc qui a été créé dans le Jura. Ce dernier est dirigé par le service vétérinaire et a pour but de planifier les mesures et l'encadrement qui s'imposent avec la campagne d'éradication du virus.

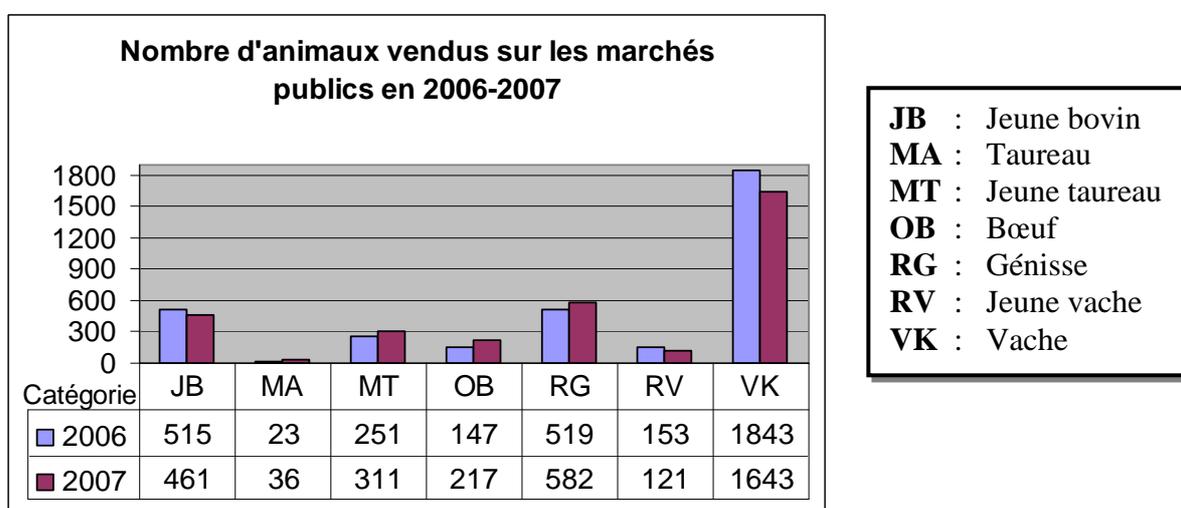
L'active participation de tous les détenteurs de bovins sera nécessaire pour que le projet de lutte aboutisse. Le coût global de l'éradication est estimé à 60 millions de francs sur 4 à 5 ans.

7.4 Marchés publics

7.4.1 Bovins

La CJA a organisé, conjointement avec le service de l'économie rurale, 30 jours de marché et 48 places de marché. 3'371 animaux ont été écoulés, 296 à Porrentruy, 467 à Delémont, 1'235 à Saignelégier, 312 à Saint-Ursanne et 1'061 à Glovelier. Globalement, les apports ont diminué de 80 animaux par rapport à l'année dernière. Cette tendance à la baisse s'observe aussi au niveau national et s'explique par une diminution de l'offre des vaches de réforme.

Evolution des apports sur les marchés publics



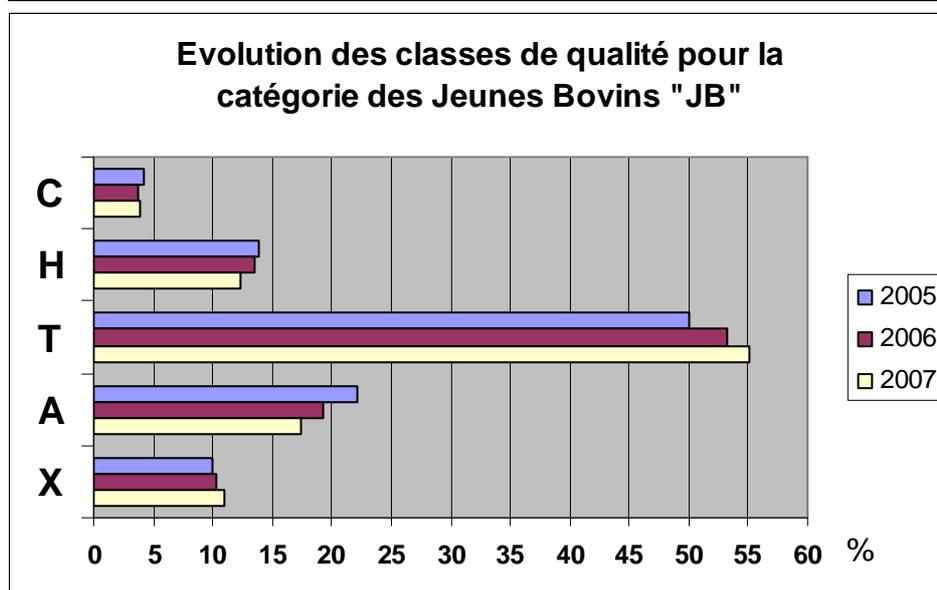
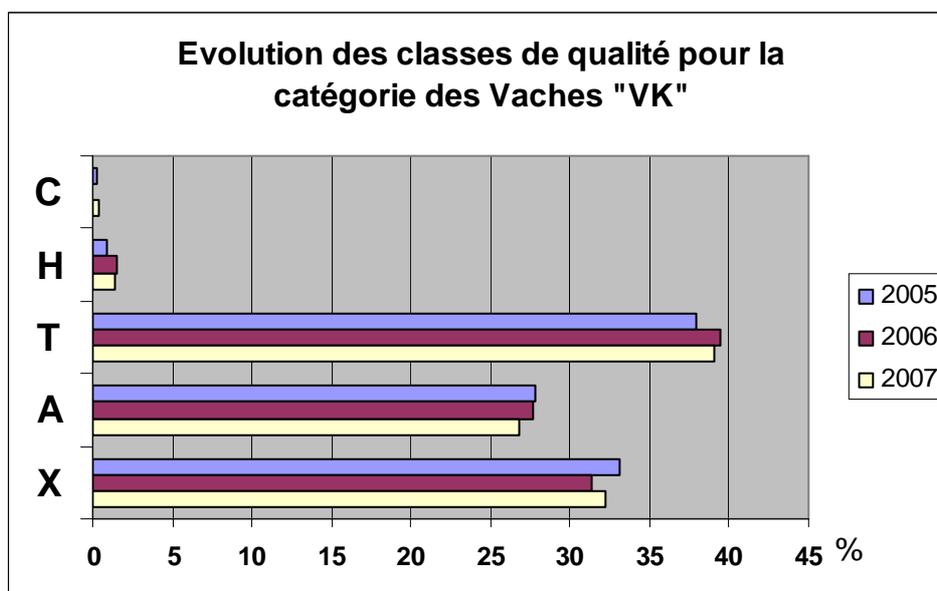
Les marchés se sont bien déroulés avec un apport moyen de plus de 100 animaux par jour de marché. Cet objectif demeure pour 2008, le potentiel d'évolution reste bon en regard du nombre de vaches de réforme issues de la production laitière et qui sont abattues chaque année.

Statistiques des marchés publics de bovins

		<i>Jeune bovin</i> JB	<i>Taureau</i> MA	<i>Jeune taureau</i> MT	<i>Belgique</i> OB	<i>Génisse</i> RG	<i>Jeune vache</i> RV	<i>Vache</i> VK	TOTAL / MOYENNE GENERALE
<i>Nbre d'animaux vendus</i>	2006	515	23	251	147	519	153	1843	3451
	2007	461	36	311	217	582	121	1643	3371
<i>Prix moyen</i>	2006	5.56	3.24	4.45	4.43	4.18	3.34	2.83	3.70
	2007	5.75	3.44	4.75	4.69	4.35	3.43	2.98	3.89
<i>Enchère moyenne</i>	2006	0.21	0.43	0.11	0.06	0.19	0.21	0.27	0.22
	2007	0.26	0.41	0.14	0.08	0.15	0.28	0.26	0.22

On notera que le comportement des acteurs du marché, des marchands en particuliers, est imprévisible mais que la bonne conjoncture a permis de réaliser une enchère moyenne égale à l'année dernière.

Le chiffre d'affaire réalisé sur les places de marché jurassien atteint 6'470'000 francs.



L'évolution des classes de qualité pour les jeunes bovins montre une légère amélioration de la qualité des animaux amenés sur les marchés. Pour les vaches, les proportions par classe de qualité varient peu d'une année à l'autre. On notera cependant qu'une offre globale d'animaux de bonne qualité influence le cours d'un marché pour autant qu'elle s'inscrive dans la durée et incite un plus grand nombre d'acheteurs à se déplacer sur une place de marché.

En 2007, le marché a été particulièrement favorable aux vaches de réforme. On constate, par ailleurs, une nette augmentation des importations de viande en demi-caracasses (viande de fabrication) à fin novembre 2007, elles s'élevaient à 4'512 tonnes. Ces chiffres confirment une demande soutenue en viande de fabrication.

Le marché du bétail d'étal a connu aussi un bel essor en 2007. La production indigène des taureaux a augmenté de près de 3% à fin novembre. Le bétail d'étal s'appréciait d'environ 30 centimes, soit 3% de plus que l'année dernière.

Le marché des veaux gras a connu des hausses conséquentes. Cependant, l'amélioration du gain net pour les engraisseurs de veaux est substantiellement moins intéressante en raison des augmentations des coûts de la poudre de lait.

On peut, néanmoins, considérer que ce secteur a connu une année faste au niveau des prix de ventes, la hausse de la consommation est sans doute une des principales causes de ce succès.

7.4.2. Ovins

Les marchés publics jurassiens de moutons ont, à nouveau, souffert d'apports insuffisants, seuls 3 marchés ont pu être organisés avec le concours de Proviande. A deux reprises, la CJA a proposé une vente de gré à gré aux producteurs afin d'offrir une alternative aux éleveurs qui avaient inscrits des animaux, mais dont le nombre était insuffisant pour obtenir un déplacement de la commission de Proviande. Ces ventes se sont déroulées correctement à la satisfaction des fournisseurs. On relèvera l'active participation de la Fédération jurassienne du menu bétail dans cette action et, en particulier, de son fidèle serviteur Jean Ackermann.

Statistiques des marchés de moutons

		<i>Agneaux inf. 43 kg LA</i>	<i>Agneaux sup. 43 kg LA</i>	<i>Agneaux pâturage WP</i>	<i>Moutons inf. 46 kg SM 2</i>	<i>Moutons sup. 46 kg SM 4-8</i>	TOTAL / MOYENNE GENERALE
<i>Nbre d'animaux vendus</i>	2006	198	37	80	4	82	401
	2007	176	47	95	2	66	386
<i>Prix moyen</i>	2006	5.00	4.26	4.55	3.58	2.16	3.91
	2007	4.92	4.27	4.55	3.08	2.09	3.78

7.5 Elevage chevalin

Le secrétariat de la CJA assume le mandat de mise à jour de la liste des chevaux à vendre pour le compte de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin. La coordination des ventes de chevaux est exercée par Alain Jeanneret, elle a permis de vendre plus de 80 chevaux de loisirs, dont une grande partie à l'étranger, particulièrement en France, mais aussi en Belgique, Hollande et en Allemagne.

La CJA suit avec attention le projet de valorisation de la viande de cheval dirigé par le service de l'économie rurale et chapeauté par le FJEC. Il s'avère que ce projet peine à progresser en raison de la complexité du marché. Les structures établies qui tiennent le marché montrent peu d'ouverture à tout autre canal qui pourrait leur faire concurrence.

La CJA est intervenue dans le cadre de PA 2011 pour obtenir une catégorisation des animaux d'espèces chevalines donnant droit aux contributions SST.

7.6 Aviculture

Le groupe de travail formé par la Chambre et chargé de suivre l'évolution de la production d'œufs dans le Jura s'est réuni à deux reprises. Les avancées dans le domaine sont difficiles. Il ressort des analyses que les acheteurs d'œufs tentent de rapprocher la production des centrales de tri et de redistribution. Pour l'heure, trois acheteurs d'œufs viennent encore chercher des œufs dans le canton.

La production d'œufs dans le Jura a néanmoins atteint une taille critique et il convient d'être vigilant et de soutenir tous les producteurs qui ont l'opportunité d'augmenter leur effectif ou de se lancer dans cette production.

Hervé Schaffter, conseiller à la FRI, est en charge de ce projet.

7.7 Juranico

Le commissaire au sursis, Me Dominique Amgwerd, a versé un montant égal à 28% des créances dues par Juranico, notamment pour les animaux commercialisés par la coopérative et malheureusement impayés. Ce dossier est désormais suspendu aux décisions de la justice. Ces dernières devraient tomber durant l'année 2008.

On ne peut que souhaiter que cette triste affaire arrive à son épilogue le plus vite possible et qu'un versement complémentaire maximum parvienne aux agriculteurs lésés.

8. Politique agricole 2011

Les Chambres fédérales ont décidé du sort du monde paysan durant l'année 2007. Le cadre fixé est valable pour 4 ans et court depuis cette année. Le projet du Conseil fédéral a été sensiblement modifié par les Chambres dans le but de ralentir les restructurations souhaitées par le Gouvernement. Le travail intense de l'Union Suisse des Paysans réalisé en étroite collaboration avec les organisations sectorielles et les sections cantonales porte ses fruits, les intérêts de nombreuses familles paysannes ont ainsi pu être préservés.

Le crédit cadre a été augmenté de 150 millions et passe ainsi à 13.649 milliards pour 4 ans. Les programmes d'économies budgétaires de la Confédération amputeront, néanmoins, cette somme d'un montant encore inconnu.

Le soutien au marché sous forme d'une prime à la transformation en fromage est maintenu à hauteur de 15 centimes au lieu des 10 prévus, la prime au lait de non ensilage est maintenue à 3 centimes par kg.

Le soutien au marché de viande est maintenu tout comme le système d'importation des pommes de terre dont les contingents continueront d'être attribués en fonction des prestations indigènes fournies.

Le soutien à la mise en valeur de la laine de mouton demeure, mais est ramené à 600'000 francs.

D'importantes modifications ont, néanmoins, passé la rampe. Les mandats de prestations et soutiens aux marchés alloués aux sucreries et à la Fédération des producteurs de céréales (FSPC) passent à la trappe dès 2009. Pour les betteraves, une nouvelle contribution à l'ha sera allouée afin de compenser une partie de la baisse de prix à la production. Cette politique vise un alignement du marché du sucre suisse sur celui de l'Europe.

Le marché du beurre et de la poudre de lait ne sera plus soutenu non plus et les contingents d'importation seront vendus aux enchères comme c'est déjà le cas pour ceux de la viande.

Pour 2008, les paiements directs (PD) sont revus. La contribution à la surface diminue à Fr. 1'080/ha, de même que les contributions UGBFG qui passent à Fr. 860.-/UGBFG. D'autres modifications interviendront encore dans l'année en cours et découleront du deuxième paquet d'ordonnances, actuellement en consultation. L'échelonnement des PD est maintenu mais les plafonds sont revus à la hausse.

Les conditions d'attribution des PD changent au niveau du bilan de fumure, de l'élargissement des bandes herbeuses le long des cours d'eau qui passe de 3 à 6 m. Les 3 m supplémentaires pourront néanmoins rester dans la surface fertilisable. De nouvelles restrictions dans l'utilisation de produits

phytosanitaires font leur apparition mais devraient être supportables. Les primes pour les surfaces de compensation écologique sont revues à la hausse.

L'attribution des aides structurelles est aussi sensiblement modifiée avec de nouveaux paliers et forfaits, notamment pour les crédits d'investissement. Dorénavant, les petites installations de transformation artisanale de montagne pourront obtenir les aides fédérales. L'aide à la reconversion professionnelle est prolongée jusqu'en 2015.

Au niveau du droit foncier rural, la reconnaissance des exploitations passe de 0.75 à 1 UMOS. Toutefois et pour tenir compte des particularités cantonales, les cantons peuvent abaisser cette limite à 0.75 au lieu de 0.6, actuellement.

Le maintien de la limite de charge et surtout de la notion de prix licite sont dus aux Chambres fédérales, tout comme celui du contrôle des fermages dans la LBFA. Ces mesures ont été âprement défendues par les milieux professionnels en raison du garde-fou qu'elles représentent contre la spéculation foncière et l'augmentation des coûts des terres agricoles.

On notera une volonté de soutenir les installations productrices d'énergie renouvelable (biogaz, solaire) et d'assouplir les règles d'aménagement du territoire dans ce sens.

L'autorisation des importations parallèles pour les intrants agricoles, autre combat couronné de succès, a été entérinée. Toutefois, il faut attendre les effets concrets de cette modification avant de crier victoire.

Enfin, les allocations familiales augmenteront de 15 Fr/enfant et la limite de revenu est supprimée. Dès 2008, toutes les familles paysannes auront droit aux allocations familiales, ils leur appartiennent de les réclamer, dans le Jura, à la caisse de compensation AVS à Saignelégier, car ce versement n'est pas automatique.

Au final, des compromis ont été réalisés dans différents domaines. La défense professionnelle n'a pas gagné sur tous les plans. Les pâturages boisés d'estivage, par exemple, ne toucheront toujours pas les contributions écologiques qui leur seraient dues.

On peut, néanmoins, se satisfaire qu'un cadre cohérent ait été défini et que d'importants moyens continueront à être affectés à l'agriculture de notre pays. La volonté politique de soutenir une agriculture productive de proximité est encore bien présente, on aurait pu en douter à lire certains éditorialistes qui se sont prononcés sur cette question.

PA 2011 offre une base relativement solide à moyen terme. Cependant, le système des paiements directs pourrait faire l'objet d'adaptation à l'avenir. Un groupe de travail national est déjà au travail pour analyser cette politique et voir comment la faire évoluer. Notre ministre jurassien de l'économie, M. Michel Probst siège dans ce groupe.

Décisions du Parlement sur les enveloppes financières

Enveloppes financières destinées à l'agriculture	2004 - 2007	Conseil fédéral 2008-2011	Décision du Parlement du 5 juin 2007
Total	14'092	13'499	13'649 (+150)
Améliorations structurelles	801	719	719
Production et ventes	2'623	1'529	1'886 (+357)
Paiements directs	10'061	11'251	11'044 (-207)

9. Autres dossiers

9.1 Eau et cours d'eau

Le Gouvernement jurassien a publié le message de la loi cadre sur l'eau en fin d'année. La CJA a participé au groupe de travail qui a suivi l'élaboration de ce projet. Cette loi introduira le principe d'une nouvelle taxe qui devrait servir au renouvellement des infrastructures nécessaires aux eaux propres et usées ainsi qu'à la gestion des cours d'eau. Un traitement particulier pour les volumes d'eau utilisés par l'agriculture et qui ne nécessitent pas d'épuration est prévu.

Pour la CJA, l'adoption de cette loi n'est qu'une phase du processus en cours dans la gestion des eaux. Les enjeux importants pour l'agriculture devront être discutés dans le cadre du plan sectoriel des eaux et de la loi sur la gestion des eaux de surface qui découleront de cette loi cadre. Une vigilance particulière sera de mise afin d'éviter au maximum les nouvelles contraintes dont les exploitants agricoles pourraient être la cible, notamment en matière d'exploitation des terres riveraines des cours d'eau.

Dans le cadre du remaniement de Corban, Courchapoix, Montsevelier un plan de gestion précis et détaillé des cours d'eau et de l'utilisation des surfaces agricoles qui les bordent est en cours d'élaboration et devrait être adopté prochainement. La CJA a suivi les discussions et fait part de ses remarques lors de l'élaboration des documents qui serviront de référence. Les agriculteurs ont été informés en fin d'année, il leur appartient encore de faire part de leurs remarques au comité du syndicat d'amélioration foncière.

Dès que le plan de gestion entrera en vigueur, l'entretien des cordons boisés et autres éléments naturels qui jouxtent les cours d'eau pourra se faire sans autorisation de l'office de l'environnement qui ne fera que contrôler le respect des directives définies dans le plan en collaboration avec les communes.

Ce projet pilote devrait donner satisfaction aux responsables de la protection des eaux et de la nature ainsi qu'aux exploitants agricoles concernés qui ne seront plus obligés d'avoir recours à des autorisations chaque fois qu'ils doivent intervenir dans une berge.



9.2 Sauvegarde de la SAU

La problématique de la sauvegarde de l'aire agricole devient de plus en plus aiguë. Les emprises sur la SAU sont de deux natures : avancement de la forêt et affectation du sol à d'autres fins que l'agriculture.

La première cause a fait l'objet de différentes discussions avec le service cantonal des forêts. Il apparaît qu'une partie des problèmes peut être réglé dans les zones où l'avancée de la forêt a moins de 20 ans. Moyennant une autorisation, ces surfaces peuvent retrouver leur vocation agricole. Le problème est nettement plus épineux lorsque la forêt est installée depuis plus longtemps en raison de la législation forestière. La mensuration de la SAU en cours dans de nombreuses communes permettra de connaître l'ampleur de ce problème, les zones avec beaucoup de terrains en pente sont soumises à une plus forte pression que celles destinées à la culture.

La seconde cause relève de la multiplication des projets nécessaires au développement économique. La CJA et les sociétés régionales d'agriculture sont intervenues pour dénoncer les projets qui, manifestement, sont trop gourmands en surfaces agricoles par rapport aux emplois créés.

L'agriculture paie un lourd tribut aux multiples zones d'activités industrielles, d'habitat et de construction des routes. Nous concevons que ces sacrifices sont nécessaires au bon développement de notre région et nous ne remettons pas en cause ces choix. Toutefois, l'utilisation du sol à d'autres fins que l'agriculture doit rester parcimonieuse et conforme au développement durable. Dès lors, la CJA continuera de se battre contre les projets dispendieux en terres agricoles.

9.3 Pâturages boisés

La CJA a soutenu diverses interventions aux chambres fédérales en vue d'obtenir des contributions écologiques pour les pâturages boisés d'estivage. Malgré de nombreux contacts et l'engagement de plusieurs parlementaires de l'arc jurassien, l'introduction d'une base légale idoine n'a pas abouti, le département de l'économie publique et l'Office fédéral de l'agriculture s'opposent fermement à une telle mesure, prétextant que les conséquences financières sont beaucoup trop importantes. La partie est donc remise, des analyses devant déterminer, dans l'intervalle, l'ampleur de l'étendue des pâturages boisés d'estivage.

Dans les Franches-Montagnes, le projet pilote de gestion des pâturages boisés est en cours à la Chaux-de-Breuleux. Les premiers résultats et décisions des ayants droits interviendront dans le courant de cette année. Le pâturage boisé constitue un réel enjeu économique pour les agriculteurs des Franches-Montagnes. Nous espérons que ce projet puisse aboutir favorablement et donner des pistes d'une gestion adaptée aux exigences des exploitations actuelles. Une gestion moderne des pâturages doit renforcer la compétitivité de l'agriculture de cette région.

9.4 Tourisme rural

L'offre touristique jurassienne compte déjà quelques prestataires agritouristiques très performants. Le territoire jurassien se prête extraordinairement bien à un tourisme vert et doux. L'agritourisme s'inscrit parfaitement dans ce canal et contribue au bon essor du développement rural. Dès lors, c'est avec enthousiasme que la CJA s'est engagée dans le groupe travail « tourisme rural » animé par la FRI. Ce groupe de travail rassemble toutes les organisations et institutions concernées par l'agritourisme.

Considérant qu'un potentiel inexploité existait au Jura et Jura bernois, un concept de développement et de promotion des activités agritouristiques est en cours d'élaboration et devra être validé ce printemps par tous les partenaires concernés.

Pour la CJA, ce projet devrait permettre à quelques exploitations agricoles d'obtenir un revenu complémentaire sur le domaine agricole. Nous sommes conscients que ce genre d'activité n'est pas possible pour un grand nombre d'exploitations, cependant, nous sommes convaincus que l'agritourisme offre certaines perspectives économiques et sociales. Il contribue à ouvrir l'agriculture au reste du monde, à valoriser la production agricole, à faire reconnaître nos valeurs et notre mission envers la société.

La CJA est aussi en contact avec Jura Tourisme afin d'étudier comment l'agriculture et le tourisme peuvent collaborer là où des intérêts communs existent.

En collaboration avec la CAJB et la FRI, la CJA a pris contact avec la chambre d'agriculture du Doubs en France, une collaboration dans le domaine de l'agritourisme pourrait voir le jour.

9.5 Consultations

La CJA a répondu à 6 consultations au niveau fédéral et cantonal. Le dossier de PA 2011 est sans doute le plus important traité en 2007. Les positions de la CJA s'inscrivaient dans la ligne des revendications de l'USP avec quelques particularités jurassiennes.

Ce travail fastidieux reste nécessaire, même si le résultat est rarement pleinement satisfaisant.

10. Développement rural

10.1 Programme de développement rural interjurassien

Le développement rural est l'affaire de nombreux partenaires au Jura et Jura bernois. Les chambres d'agriculture, les services de l'agriculture des deux cantons, la Fondation rurale interjurassienne y voient un intérêt particulier. Les ressources humaines et financières propres à favoriser un essor économique qui assure les moyens d'existence de la population qui vit dans cette zone doivent être utilisées au mieux. La modification de certaines bases légales (PA 2011, RPT, etc...) a incité les chambres d'agriculture à lancer une réflexion sur les axes de développements qui sont souhaitables pour l'agriculture.

Un groupe de travail est chargé de mener les réflexions, de présenter un catalogue de mesures propres à renforcer celles qui existent déjà et à dynamiser les projets générateurs de valeur ajoutée ou d'emplois.

Dans sa fonction de conseil et de formation, la FRI est un partenaire essentiel dans la conduite de projets de développement. Afin de favoriser une pleine intégration de l'institution dans la réflexion, deux personnes de la FRI participent depuis le milieu de l'année à la réflexion en cours.

Le projet devait être présenté en 2007, il a pris un peu de retard en raison des inconnues de PA 2011, mais surtout d'un manque de temps de tous les partenaires concernés. Dès ce printemps, nous espérons être en mesure de présenter un rapport concret avec les lignes directrices du développement rural aux organisations régionales qui les valideront.

10.2 Florilait

Dans le courant du printemps 2007, sous l'impulsion du canton et de la commission PROJAB chargée de la promotion de l'agriculture biologique, une nouvelle société anonyme a été créée sous le nom de Florilait. Le capital action a été financé par les producteurs de lait bio. L'objectif de la SA est de commercialiser des produits laitiers bio afin d'assurer une meilleure valorisation de la matière première qu'ils produisent et qui peinait à trouver preneur le printemps dernier (30% d'offres excédentaires).

La CJA salue cette initiative et son concept novateur, elle l'a aussi soutenue en participant au capital action. Elle espère que l'initiative sera couronnée de succès et entraînera d'autres démarches génératrices de valeur ajoutée et d'ouvertures de nouveaux marchés qui assurent un potentiel de production à notre région.

11. Fondation Rurale Interjurassienne

La FRI arrivera au terme de sa première législature dans le courant de l'année 2008. La direction et le conseil de fondation ont fourni un intense travail d'organisation et d'orientation de l'institution dans cette phase constitutive.

La rapidité des changements, auxquels est soumise l'agriculture, implique de pouvoir disposer de l'aide adéquate, souvent dans de brefs délais et à un coût abordable. Les ressources financières et humaines mises à disposition pour la formation, le conseil, la gestion en agriculture et en économie familiale donnent satisfaction au monde paysan.

Une étude de satisfaction portant sur les prestations de conseil de formation a, par ailleurs, été menée dans le cadre d'un travail de diplôme par la Haute école de gestion de Neuchâtel. Il ressort de cette étude, un haut niveau de satisfaction des utilisateurs ayant participé à l'enquête dans le domaine des conseils. Un excellent taux de satisfaction pour la formation est aussi à relever.

Les représentants des Chambres d'agriculture au Conseil de fondation se réjouissent de ces résultats. Ils se font un devoir de transmettre les attentes et éventuelles remarques de la base aux organes dirigeants de la FRI, toujours dans un but constructif et d'intérêt général de l'agriculture.

On notera que le Concours national des produits du terroir a rencontré un énorme succès (15'000 visiteurs). Les médailles décernées obtiennent la reconnaissance croissante des consommateurs. Les produits lauréats profitent ainsi d'un impact médiatique remarquable qu'il faut saluer.

Formation en agriculture et en économie familiale ; Nombres d'élèves JURA

Désignations	1991/ 92	1995/ 96	2000/ 01	2005/ 06	2006/ 07	2007/ 08
Ecole professionnelle, 1ère et 2ème année	40	30	29	26	27	27
Ecole d'agriculture	48	32	52	51	52	43
Certificat fédéral de capacité délivré à Courtemelon	14	17	29	23	38	--
Cours p. chefs d'exploitations (dès 2000, Arc JU)	21	13	35	16	18	19
Ecole prof. des gest. en économie familiale (GEF)	4	8	38	8	16	21
CFC délivrés pour les GEF	--	--	--	7	17	--

On constate une recrudescence du nombre de CFC délivrés en 2007. Cette situation est réjouissante, une bonne formation des exploitants agricoles est souvent garante de bonnes pratiques agricoles. Avec 1'000 exploitations à titre principal et un renouvellement tous les 30 ans, 34 personnes devraient être formées chaque année. D'autre part, on constate une tendance d'érosion de la fréquentation des cours pour chefs d'exploitations depuis 2001.

12. Collaboration avec le Jura Bernois

Une concertation permanente s'est installée entre les secrétariats des Chambres d'agriculture du Jura et du Jura bernois. Des réunions entre les délégations des deux Chambres permettent d'élargir les échanges et d'orienter les projets communs au Jura et Jura bernois, de renforcer la position de la défense professionnelle envers différents partenaires, de mieux se faire entendre au niveau romand ou national.

Une action commune de présentation de l'agriculture des deux régions a été mise sur pied lors du deuxième concours national des produits du terroir à Courtemelon. Les associations des paysannes des deux régions ont participé activement à cette opération de communication par l'animation du stand et la confection de pâtisseries. Plusieurs animations complétaient cette présence : fabrication et dégustation de fromage de Gruyère, fabrication de saucisses à rôtir et une course de tracteur pour les enfants. Cette expérience a été couronnée de succès et, généralement, très appréciée. Le public a réservé un excellent accueil à toutes ces activités.

Le projet « développement rural » commun aux deux régions contribuera à renforcer les liens, à améliorer les synergies et à favoriser le développement agricole de nos deux régions.

13. Statistiques de l'agriculture jurassienne

Quelques données générales sur l'agriculture jurassienne au 2 mai

Désignations	Unité	1999	2003	2006	2007
Exploitations agricoles					
Exploitations recensées	u.	1'144	1'089	1'075	1'066
Exploitations BIO	u.	47	83	84	98
Communautés d'exploitations	u.		45	50	52
SAU totale (sans pâturages communaux)	Ha	39'301	40'141	40'187	40'289

Production végétale

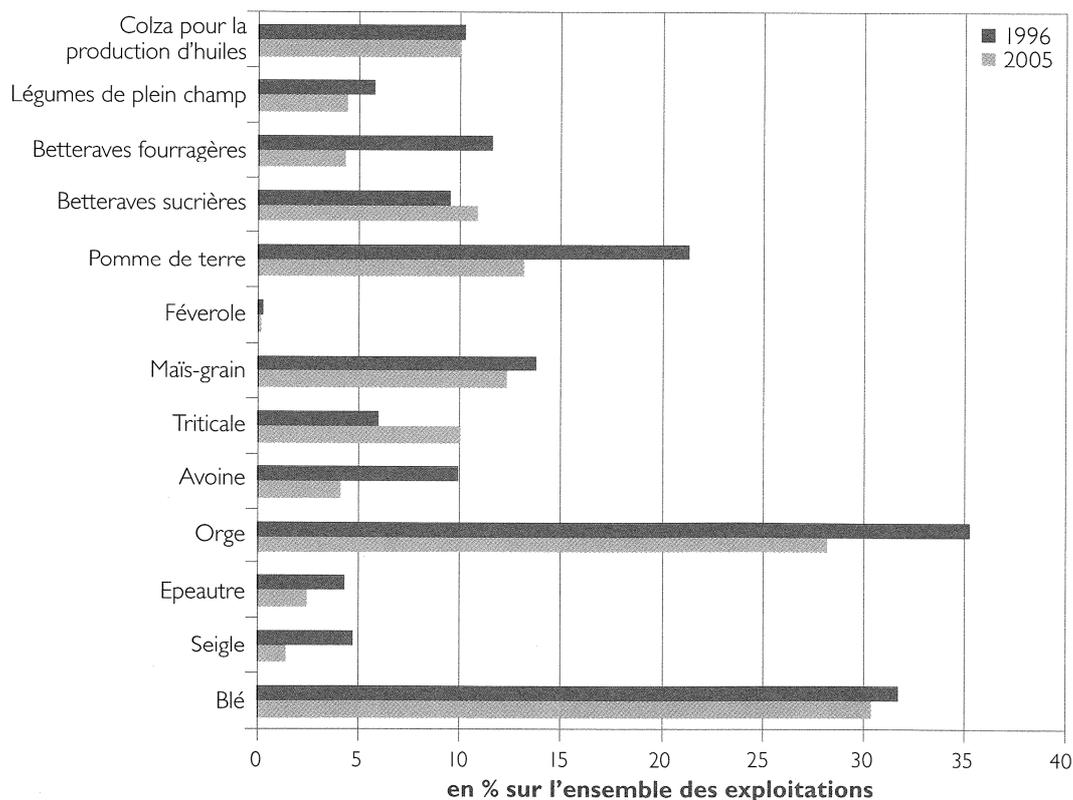
Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	19'058	19'267	19'606
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	9'220	9'409	9'555
Pâturages d'estivage	Ha			5'825	5'791
Céréales panifiables	Ha	4'400	3'690	2'775	2'651
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'900	4'046	3'788
Maïs-grain	Ha	313	379	228	208
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'158	2'322	2'391
Oléagineux	Ha	890	890	954	972
Pois protéagineux / Féverole	Ha	105	198	151	168
Pommes de terre	Ha	109	79	59	56
Betteraves sucrières	Ha	334	291	341	339
Betteraves fourragères	Ha	145	111	67	75
Tabac	Ha	35	50	48	40
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	262	279	280

Production animale

Bovins totaux	u.	55'715	57'261	57'156	58'745
Vaches	u.	20'215	21'439	22'369	22'770
Vaches dont le lait est commercialisé	u.		15'588	15'586	15'610
Détenteurs de vaches allaitantes	u.		281	308	307
Vaches allaitantes	u.			5'869	6'282
Génisses et taureaux de plus d'1 an	u.	13'572	13'622	13'613	13'542
Bétail d'élevage de moins de 1 an	u.	9'540	8'741	8'501	8'517
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	u.	11'086	12'092	11'879	12'078
Veaux à l'engrais	u.	1'302	1367	1'445	1'467
Chevaux	u.	4'243	4'513	4'633	4'656
Moutons	u.	5'204	5'184	5'067	5'147
Chèvres	u.	849	921	1'201	1'388
Porcs	u.	13'488	17'217	16'812	16'688
Truies et verrats	u.	1'645	1'877	2'038	1'747
Porcelets et porcs à l'engrais	u.	11'843	15'340	14'774	14'941
Volailles	u.	75'167	81'052	86'393	85'831
Poules pondeuses	u.	37'134	38'826	34'743	28'955
Poulets de chair de tout âge	u.	21'293	29'351	33'540	34'380
Dindes de tout âge	u.	5'678	29	67	121
UGBFG totales	u.	37'579	39'003	39'875	40'238

Sources : OFS / ECR

Evolution de la pratique de cultures données dans les exploitations suisses (part sur l'ensemble des exploitations en 1996 et 2008)



Source : OFS, USP

14. Communication

14.1 Page verte

La communication de base réalisée avec le Quotidien Jurassien a été renouvelée en 2007.

Six publications d'une demi-page ont paru. Le concept de l'USP faisant appel à des personnalités très connues qui parlent d'agriculture a été repris et adapté à la région.

Une rubrique s'adressant plus directement aux consommateurs a été introduite, celle-ci a été réalisée par les collaborateurs de la FRI.

Plusieurs partenaires ont participé au financement de cette action de communication agricole en apparaissant avec leur logo. Il s'agit, en particulier, de Miba, Centre Ajoie, Landi, FRI et USP avec sa campagne « Proches de vous les paysans suisses ». Cette opération ne serait pas possible sans ces importants soutiens. Nous profitons d'adresser toute notre gratitude à ces généreux sponsors de l'agriculture jurassienne.

Ces annonces rencontrent un écho très favorable auprès des lecteurs du QJ et semblent être appréciées des agriculteurs jurassiens.

14.2 Stand de communication

La CJA, en collaboration avec les organisations régionales et l'association jurassienne des paysannes, a été présente sur plusieurs manifestations jurassiennes. Le stand de communication de l'USP a été monté au Comptoir delémontain, à la Fête des paysans à Alle et lors du Concours national des produits du terroir à Courtemelon.

Plus de 2'500 brochures explicatives des différentes productions agricoles, 2'000 briques de jus de pommes, et près de 500 affiches ont été distribuées lors de ces événements.

Les objectifs de ces opérations visent à sensibiliser l'opinion publique à la qualité des produits agricoles suisses, aux prestations fournies par l'agriculture, à la nécessité de pouvoir compter sur une agriculture de proximité dans notre pays.

En 2007, la CJA a mis un accent particulier sur l'alimentation et la haute qualité des produits issus de notre production.

15. Marais de Damphreux

Sans tambour ni trompette, le Parlement cantonal a demandé en 2005 (au hasard d'une révision partielle du plan directeur cantonal) l'inscription des marais de Damphreux (ainsi que ceux de Coeuve !) à l'inventaire fédéral des sites d'importance nationale. L'approbation par la Confédération de cette demande, a induit la définition de zones tampons, pour protéger le cœur des zones marécageuses contre les « intrants » agricoles. Par décision judiciaire, ces zones tampons ont été définies ; elles couvrent dix hectares, soit huit de plus qu'adoptés dans le cadre du plan d'aménagement local, ces 10 hectares devront être cultivés en prairies extensives.

Malgré la décision du souverain communal, une approbation du service de l'aménagement du territoire, une formidable levée de bouclier de la part des propriétaires, des exploitants et du syndicat d'améliorations foncières, la Fondation des marais de Damphreux se voit attribuer par le tribunal cantonal un plus grand périmètre de protection, tel qu'elle le demandait égoïstement.

Cette décision laisse aux parties agricoles un goût d'amertume et des séquelles pour fort longtemps et dans bien des esprits. Pour le comité de la Chambre la donne est maintenant claire. Les spoliations et expropriations au nom d'une écologie idéologique doivent être stoppées car elles mettent en péril les procédures de remaniements parcellaires et hypothèquent lourdement les projets de réseaux selon l'Ordonnance sur la qualité écologique.

Nous continuerons d'accompagner les exploitants lésés, notamment dans leur requête pour obtenir des compensations financières pour les pertes engendrées par cette décision. L'exemple de Damphreux, grandeur nature, montre bien que les appétits des milieux écologistes sont insatiables parce qu'ils ne tiennent aucun compte des efforts considérables consentis par les agriculteurs au bénéfice de l'environnement. Nous sensibiliserons les autorités administratives, politiques et judiciaires sur les conséquences des interventions des organisations de protection de la nature. L'agriculture est un partenaire de la nature, elle en vit et elle pratique l'écologie au quotidien avec le souci permanent de ménager la terre, son outil de travail et de revenu.

16. Réseau Ordonnance sur la Qualité Ecologique

Le réseau OQE « Vendline – Coeuvalte » suit son bonhomme de chemin ; il s'étend sur 6 communes (Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Damphreux, Lugnez et Vendlincourt), concerne potentiellement 69 exploitations agricoles pour une SAU de 2'660 hectares. Une moitié des exploitants a adhéré volontairement au projet et la tendance reste à la hausse. Les objets annoncés au réseau se présentent de la manière suivante :

Objet	Surface totale (en ares)	
	2006	2007
Arbres isolés	148	153
Arbres fruitiers haute tige	2'424	2'480
Type 16 (alouette)		438
Haies et bosquets	151	308
Jachère florale	1'248	1'874
Prés à litière	435	442
Prairies extensives	3'891	9'402
Prairies peu intensives	228	2'624
Pâturages extensifs	1'152	1'845
Pâturages boisés	100	100
Totaux	9'777	19'666

Malheureusement, le projet de l'implantation d'un district franc de chasse (projet encore en cours) ainsi que la délimitation de zones tampons autour des marais de Damphreux pourraient grever le projet de réseau. On ne peut que souhaiter que le réseau conserve suffisamment d'attrait pour survivre et se développer.

17. VERGERS +

Le programme de législature du Gouvernement invite la FRI à prendre toutes les mesures en vue d'assurer la revitalisation du verger à haute tige jurassien. Ces vergers font partie du patrimoine jurassien typique au même titre que les pâturages boisés et les chevaux de la race Franches-Montagnes. Initiée par la Station d'arboriculture et basée sur un recensement intégral des arbres fruitiers, le projet VERGERS + est piloté par un groupe dont la Chambre assume la présidence. Trois arboriculteurs/paysans, un représentant du Service de l'économie rurale, le directeur de la FRI ainsi que les deux collaborateurs de la station d'arboriculture complètent le groupe.

Des lignes directrices ont été élaborées et avalisées par les mandants ; elles se déclinent en :

- 3 objectifs : agricoles, paysagers et environnementaux, dans lesquels l'axe économique (rentabilité) est prioritaire
- 11 mesures
 - OQE : objets et réseaux
 - Gestion et renouvellement du verger
 - Formation professionnelle, communication et promotion
 - Mise en valeur et commercialisation des produits
 - Amélioration des structures de transformation
 - Sensibilisation au maintien des vergers
 - Suivi technico-économique
- Des zones d'action prioritaires, notamment la Baroche et environs où un projet de réseau OQE pourrait être lancé incessamment.

La Chambre a demandé au groupe de pilotage d'avoir en permanence en tête la dimension économique de la production de fruits. Un des piliers sur lequel tout le dossier repose est celui de l'appropriation : les moyens financiers disponibles serviront à co-financer les mesures mises en place. Par exemple, un paysan ne se verra rembourser que la moitié des frais consentis pour l'achat d'arbres ; ainsi, il veillera à bien soigner « ses » vergers. Par la présidence du groupe, la Chambre assurera le suivi de ce projet, dont les perspectives sont intéressantes.

18. Parc naturel régional du Doubs

Le projet a pris un nouvel essor ; grâce au soutien financier obtenu de la part du secrétariat à l'économie (seco), une restructuration interne de ses organes (comité et bureau) et la constitution de commissions thématiques. On a souvent reproché à ce projet d'être trop axé sur l'écologie ; comment pouvait il en être autrement dans la mesure où les autres milieux, notamment agricoles, ne faisaient pas contrepoids. Tel n'est plus le cas puisque la commission agricole (et sylvicole) a axé ses premières réflexions sur une analyse sans complaisance de situation, pour proposer des axes de réflexion et d'action au Parc.

L'analyse relève les cautions structurelles de l'agriculture du périmètre du Parc, soit :

- L'exportation sous forme brute de la € des productions agricoles (hormis le fromage)
- L'excentricité du canton par rapport aux entreprises de transformation et de commercialisation

La commission agricole s'est donc proposée de réfléchir à la mise en place de programmes d'actions portant sur les trois axes suivants :

- Mise en valeur des produits : la réflexion portera tant sur des produits existants que sur de nouveaux, on intégrera les possibilités d'obtenir le label « Parc » pour les produits et on veillera à mettre en place des circuits de distribution et de commercialisation.
- Développement de l'agritourisme : cette activité doit être amplifiée et promue au moyen de supports (guides et cartes de randonnées, présentation sur le site internet du PNR, etc.)
- Promotion de l'Ordonnance sur la qualité écologique : les paiements directs au titre de l'OQE sont renforcés dans le cadre de PA 2011, on veillera à mettre le maximum d'objets au bénéfice de ces paiements et on étudiera l'opportunité de créer des réseaux.

Les réflexions autour de ce programme seront accompagnées par un questionnaire enquête, basé sur un échantillon d'exploitants. Les concernés pourront ainsi mieux faire connaître leur visions et leurs souhaits pour l'avenir agricole de ce périmètre.

19. Plan directeur des paysages

Sous la conduite du Service d'aménagement du territoire, une étude vise à recenser les paysages typiques de notre canton. Le répertoire se décline en 14 unités types (grandes cultures avec ou sans structures, pâturages avec et sans structures ainsi que pâturages boisés, herbages avec ou sans structures, vergers, marécages et étangs, paysages alluviaux, hameaux, carrières et gravières, forêts). Ces unités types font l'objet de descriptions sous forme de fiches qui prévoient un chapitre concernant leur gestion, en vue de leur évolution souhaitée. Des zones de paysages prioritaires (grands ensembles remarquables) sont définies et cartographiées. Les efforts de « conservation » du canton y seront concentrés.

Dans la mesure où la gestion de la plupart de ces paysages incombe au secteur agricole, nous veillerons à ce que les mesures préconisées dans le cadre de la gestion soient et restent acceptables.

20. Assurances

20.1 Caisse maladie AGRISANO

La Chambre gère une section cantonale de la caisse maladie AGRISANO. Le nombre d'assuréEs n'a pas beaucoup varié entre 2006 et 2008. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des effectifs :

Année	AssuréEs Agrisano Jura	Prime moyenne cantonale (en francs par mois)	Ecart Agrisano JU / prime moyenne JU (en francs par mois)
2005	2'236	318.95	- 15.15
2006	1'885	333.63	- 5.53
2007	1'736	335.33	- 7.23
2008	1'679	333.92	- 5.82

Les primes AGRISANO sont toujours inférieures à la moyenne cantonale. Les familles paysannes seraient bien inspirées de demander des offres à AGRISANO, notamment pour deux produits ou prestations extraordinaires en leur faveur :

- **Primes enfants** : le 3^{ème} enfant et le(s) suivant(s) ne paient que CHF 32.80 par mois (maladie et accident, sans franchise !)
- **AGRI-eco** : assurance médecin de famille avec un rabais de primes de 8 %

Signalons aussi que 174 personnes ont conclu une assurance de protection juridique AGRI-protect. Cette assurance est un produit exceptionnel et indispensable. Elle coûte CHF 82.80 par an et personne et couvre les domaines

du privé, de l'exploitation et de la circulation. Dans l'environnement « quérulent » actuel, une telle couverture est plus qu'utile.

20.2 Assurance globale pour le personnel d'exploitation

La Chambre gère une assurance globale proposée aux employeurs agricoles pour couvrir leur main-d'œuvre extra familiale. Cette assurance globale couvre l'assurance maladie, l'assurance accidents (LAA), la perte de gain en cas de maladie (IjM) et la caisse de pension (LPP), soit toutes les obligations légales contenues dans le contrat type de travail agricole cantonal.

Année	LPP		LAA		IjM	
	Salaires	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2003	778'082.-	143'405.70	1'665'149.-	75'152.40	1'804'127.-	12'610.60
2004	701'092.-	137'666.40	1'857'337.-	90'131.20	2'126'800.-	15'121.20
2005	957'157.-	139'273.55	2'176'026.-	109'454.30	2'455'749.-	17'009.80
2006	1'049'803.-	165'991.30	2'330'187.-	117'208.60	2'563'440.-	18'427.10

La solution de l'assurance globale offerte aux employeurs agricoles jurassiens est idéale car :

- Elle couvre toutes les couvertures d'assurances légales obligatoires (assurances sociales [AVS, ...] exclues).
- Elle est très économe en investissements administratifs (salaires sur la base du récapitulatif AVS, « guichet unique » pour tous les cas de sinistres, décomptes de salaire calculés).

La législation sur le travail au noir est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Le respect des normes légales et contractuelles, notamment la couverture en assurances des employé·e·s, est un impératif, lorsqu'on a recours à de la main d'œuvre. Les employeurs qui ne sont pas encore en règle auraient grand intérêt à adhérer à notre assurance globale.

20.3 Autres activités du secteur assurances

Le secteur assurances de la CJA est aussi à disposition des familles paysannes jurassiennes pour :

- Une révision du portefeuille d'assurances. Le conseil consiste en une analyse de toutes les assurances de l'exploitation, qui s'achève par des propositions de modifications du portefeuille. Cette activité est soumise aux règles absolues de neutralité et de confidentialité.

- Des conseils adaptés aux besoins de chaque exploitation et de chaque famille pour les couvertures des risques de décès, d'invalidité et de capitaux/rentes en cas de retraite (2^{ème} et 3^{ème} piliers). Les produits de la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse et de USP Assurances sont proposés car leurs primes sont modiques et leurs prestations parfaitement adaptées aux besoins des exploitants.

21. Service juridique de renseignements

Qu'on le veuille ou non, les situations de litiges ne cessent de croître. Les agriculteurs ne sont pas devenus plus tracassiers mais ils sont de plus en plus confrontés à des litiges. Que ce soit de voisinage pour des odeurs et/ou des bruits, de procédures pour des permis de construire ou des définitions de zones, les motifs de chercher grief aux paysans sont légions et sont saisis de plus en plus régulièrement et fréquemment. Il est donc avisé de connaître ses droits et de les faire respecter. Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons instauré un service juridique ; il est de plus en plus d'actualité.

Depuis deux ans, ce service est assuré d'une part par notre avocat conseil et d'autre part, pour les assurés à AGRI-protect (assurance de protection juridique pour les familles paysannes dans le cadre de la caisse maladie AGRISANO) par un juriste détaché par Prométerre.

L'avocat conseil de la Chambre reçoit les demandeurs et il leur prodigue des conseils et les assiste dans les premières démarches pour un émolument horaire modique. Le juriste de Prométerre accomplit les mêmes tâches mais, puisque la prestation est couverte par une assurance, l'activité de conseil est prolongée par une assistance dans le règlement du litige, y compris devant les tribunaux.

Ces deux services restent très appréciés, preuve de leur indéniable utilité. Pour y accéder, il suffit de prendre contact avec notre secrétariat.

22. AJAPI

23 contrôleurs (dont 1 contrôleuse) ont sillonné les campagnes pour effectuer les programmes de contrôles établis. Chaque contrôle est consigné sur un rapport, dont une copie est remise à l'exploitant. Les constats faits dans le terrain font l'objet de propositions, sur la base des directives fédérales. Pour la campagne 2006/07, les statistiques montrent la situation suivante :

Programme concerné	Nombre d'exploitations		
	Inscrites	Visites de contrôle	Constats de manquement
PER	973	467	50
Indice de couverture des sols		104	1
SRPA	857	345	14 (26 catégories de bétail)
SST			11 (24 catégories de bétail)

Les propositions de la commission de contrôle sont discutées avec le Service de l'économie rurale et finalement notifiées par ce service aux exploitants.

23. Brunches

Pour sa quinzième édition, le traditionnel brunch à la ferme du 1^{er} août a connu encore une fois une grande affluence. 420 familles paysannes ont accueilli environ 20'000 visiteurs qui ont pu, tout en se restaurant, discuter avec leurs hôtes et prendre conscience des difficultés du secteur primaire. Pour le Jura, cinq exploitations ont participé, soit les familles :

- Amstutz-Moser Rolf, Mormont, Courchavon
- Guyot Jacqueline, Chez le Baron, Epauvillers
- Guenat Jean-Louis, Pleigne
- Maillard Jean-François, Prépetitjean, Montfaucon
- Schmied Claude, La Haute Borne, Delémont

Signalons aussi l'organisation du « brunch santé » dans le cadre de Juragenda 21 par l'Association des paysannes jurassiennes. Ce brunch a eu lieu dans le cadre de la Fête des paysans à Alle, le 28 octobre 2007. Il a aussi connu un succès populaire important.

La Chambre remercie les organisateurs de ces brunches qui contribuent au rapprochement ville-campagne.

24. Programme d'activité

24.1 Rapport développement rural

Ce projet doit être finalisé dans le courant du printemps. Il a pour objectif de définir les axes de développement rural souhaités par l'agriculture dans le Jura et Jura bernois.

24.2 PA 2011

Le deuxième paquet d'ordonnances est en consultation et fera l'objet de nos analyses et remarques.

L'application de cette politique va nécessiter un suivi particulier et des prises de positions dans les domaines laissant des compétences d'application au canton, en particulier dans le droit foncier rural.

24.3 Réseaux OQE et PNRD

L'adaptation vers le haut des contributions OQE et, plus particulièrement de celles liées aux réseaux, vont nécessiter l'engagement de réflexions sur la mise en place de nouveaux projets propres à valoriser au mieux les SCE.

Le projet de Parc naturel du Doubs a obtenu le soutien du SECO. La commission agricole du parc devra faire des propositions concrètes sur l'appui que l'agriculture veut obtenir du parc. Il appartient aussi aux exploitants situés dans le périmètre de faire part de leurs projets ou attentes. Pour l'agriculture, le projet de parc n'a du sens que s'il amène de la valeur ajoutée à la production agricole traditionnelle. Toute nouvelle contrainte d'exploitation doit être bannie dans la mesure où le type d'agriculture pratiquée dans ce périmètre est déjà extrêmement extensif.

24.4 Communications

Les actions de communication s'inscriront dans le sillage et la continuité de ces dernières années :

- Publi-reportages dans le Quotidien Jurassien
- Présence avec un stand : au comptoir delémontain, éventuellement à la Fête des paysans,
- Engagement dans le projet Ecole à la ferme sous la houlette de l'association des paysannes jurassiennes.
- Brunches

24.5 Marché public

Une organisation efficace des marchés publics ainsi qu'une amélioration des places de marché font partie des objectifs de la CJA. La transparence, qu'offre ce système d'écoulement sur la situation réelle du marché des animaux de boucherie, est plus que jamais nécessaire aux producteurs. Les vellétés d'accaparement du marché par quelques grands distributeurs nécessitent une réponse de la production que seuls les marchés publics sont en mesure de fournir actuellement. Les producteurs qui participent aux marchés publics permettent à cette transparence de s'exprimer. Pour cette raison, la CJA espère qu'elle pourra compter sur l'appui des producteurs en 2008 et une augmentation des apports d'animaux.

24.6 Législation cantonale sur l'eau

La loi cadre sur l'eau devrait être approuvée dans le courant de l'année. La loi sur la gestion des eaux de surface et le plan sectoriel des eaux vont nécessiter une attention particulière de la CJA. Avec le concours des exploitants concernés, la CJA s'engagera à la préservation des intérêts agricoles.

24.7 Eradication BVD

Le programme d'éradication de la BVD est conduit dans le Jura par le service vétérinaire cantonal avec l'appui d'un groupe de pilotage, dont est membre la CJA. D'inévitables problèmes vont se poser durant les différentes phases de ce projet. La CJA va s'engager pour trouver des solutions acceptables pour tous.

24.8 Langue bleue

Cette maladie va immanquablement refaire surface avec le retour des beaux jours. Pour la CJA des solutions idoines devront être trouvées afin d'éviter que les restrictions de trafic des animaux ne posent plus de problèmes que la maladie.

Le financement d'un éventuel vaccin fera l'objet d'une attention particulière.

24.9 Prix du lait et autres produits

Répondre aux nombreuses sollicitations qui parviennent à la Chambre au sujet des prix à la production sera difficile pour une organisation qui défend les intérêts globaux. Néanmoins et dans la mesure de ses moyens, la CJA usera de toute sa capacité pour favoriser un encadrement propre et favorable à une augmentation des prix, conformément à la tendance actuelle des marchés.

24.10 Sauvegarde de l'aire agricole

Cet objectif figure clairement dans les statuts de la CJA. Pour le moins, nous espérons que l'émergence de projets trop gourmands en terres assolées va se calmer ces prochaines années.

24.11 Energies renouvelables

Celles-ci ont le vent en poupe et les structures agricoles jurassiennes sont très propices à l'émergence de projets faisant appel au Biogaz, l'énergie solaire ou éolienne. La CJA sensibilisera les exploitants à ces possibilités et aux soutiens financiers disponibles à la réalisation de projets.

24.12 Redynamiser le secteur assurance

Le secteur assurance de la Chambre s'étiole au fur à mesure que les clients actuels arrivent à l'âge de retraite. Il convient de donner une meilleure visibilité à ce secteur et de le redynamiser afin de trouver de nouveaux adhérents. La dynamique d'acquisition de portefeuille d'assurance a beaucoup évolué ces dernières années, le marketing agressif de certaines compagnies a fait passer les assurances de l'agriculture au second plan. Il convient de réagir et de rechercher une nouvelle stratégie plus efficace.

24.13 Actualité agricole

Le suivi de l'actualité agricole reste une tâche permanente de la CJA et va, sans doute comme à l'accoutumée, apporter son important lot d'activité.